



CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)

Soins immédiats



PIQÛRE, COUPURE, CONTACT SUR PEAU LÉSÉE

- ✓ Ne pas faire saigner,
- ✓ Nettoyer immédiatement avec eau et savon,
- ✓ Rincer,
- ✓ Désinfecter pendant 5 min (trempage ou compresses) avec de la Bétadine® dermique.



PROJECTION SUR L'ŒIL ET LES MUQUEUSES

- ✓ Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau du robinet ou du sérum physiologique.

Dans l'heure qui suit

- ✓ Contacter le Médecin Praticien HAD afin qu'il réalise l'évaluation du risque - si l'AES survient la nuit / week-end / jour férié contacter le MPHAD d'astreinte : 04 72 27 23 60
- ✓ Piquer avec son accord les sérologies du patient source (VIH, VHB, VHC).
- ✓ Emmener les tubes dans l'un des laboratoires suivants :
 - Laboratoire Biogroup de la Sauvegarde 24h/24 : 04 72 52 03 40
 - Laboratoire Cerballiance Mermoz 24h/24 : 04 37 53 80 70
 En cas de problème de transport, contacter le standard de l'HAD.
- ✓ Le laboratoire transmet les résultats à la victime. Si les résultats sont positifs et/ou selon l'évaluation du MP HAD, se rendre dans un service d'urgences avec les résultats patient après les avoir prévenus :
 - Hôpital Edouard Herriot : 04.72.11.60.80 ou 04.72.11.69.53
 - Clinique de la Sauvegarde : 04 72 17 26 00
 - Centre hospitalier Pierre Bénite : 04 78 86 16 36/37
 - Hôpital St Luc – St Joseph : 04 78 61 86 42
 - Centre Hospitalier de Villefranche : 04 74 09 29 16
 - Centre hospitalier P. Oudot Bourgoin Jallieu : 04 69 15 72 56
- ✓ Un traitement prophylactique sera éventuellement mis en œuvre dans les 4 heures en cas de patient source HIV+ ou de statut inconnu
- ✓ Informer l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène de Soins et Santé (04 72 27 47 05 - hygiene@hadlyon.asso.fr).

Dans tous les cas

SALARIÉS

- ✓ Déclarer l'accident de travail au service des Ressources Humaines dans les 48h qui informe le service de Médecine du Travail et la cadre hygiéniste.
- ✓ Consulter votre MT dans les 48h pour prescription de vos sérologies si non réalisées aux urgences. Consulter le médecin du travail dans les 15 jours qui suivent l'AES pour le suivi sérologique.

LIBÉRAUX

- ✓ Faire une déclaration auprès de votre assureur.
- ✓ Consulter votre MT dans les 48 heures pour prescription de vos sérologies, si non réalisées aux urgences, et pour suivi sérologique.

Document à compléter et remettre à l'agent blessé

Nom et Prénom :

Fonction : ☐ IDEC HAD ☐ Professionnel de l'HADVaccination hépatite B : ☐ Oui ☐ NonSérologie Ac anti HBs connue : ☐ Oui ☐ Non

Date et heure de l'accident :

Numéro de téléphone personnel :

TYPE D'AES

- ☐ Piqure superficielle
- ☐ Piqure profonde
- ☐ Coupure superficielle
- ☐ Coupure profonde
- ☐ Projection œil peau lésée visage
- ☐ Morsure / griffure
- ☐ Autre :

SAIGNEMENT
SPONTANE DE LA
BLESSURE ?*Ne pas faire saigner volontairement*

- ☐ Oui
- ☐ Non

MATÉRIEL EN
CAUSE :

- ☐ Aiguille creuse (IM/IV/SC)
- ☐ Aiguille pleine
- ☐ Autre :

Siège de la lésion :

MATÉRIEL DE PREVENTION LORS DE L'ACCIDENT

- Port de gants

- ☐
- Oui
- ☐
- Non

Port de protections du visage

- ☐
- Oui
- ☐
- Non

SOINS IMMEDIATS

- Si piqure, coupure, projection cutanée :

- ☐
- Lavage, avec quoi ?

pendant ... min

- ☐
- Antiseptie de la peau, avec quoi ? pendant ... min

- Si projection oculaire

- ☐
- Rinçage, avec quoi ?

pendant ... min

Patient source connu OUI/NON

- VIH :- VHB :- VHC :